

Association des Familles du LFIT www.familles-lycee-tokyo.com
APE-FAPEE du LFIT www.ape-japon.net

A l'attention de Monsieur François Hollande
Président de la République française

Tokyo, le 4 juin 2013

Objet : Accessibilité financière du Lycée Français International de Tokyo

Monsieur le Président de la République,

Les associations de parents d'élèves du Lycée Français International de Tokyo vous souhaitent la bienvenue au Japon, et espèrent que vous y effectuerez un séjour fructueux.

Nous souhaitons profiter de votre présence à Tokyo pour attirer votre attention sur la situation financière des familles du LFIT, et sur le désarroi de nombreux parents devant leur difficulté à y scolariser leurs enfants français.

L'existence même du LFIT et la qualité de l'enseignement qui y est dispensé sont une chance inestimable pour toutes les familles françaises de Tokyo. Des efforts continus que nous n'avons cessé de saluer, ont permis d'assurer jusqu'ici la qualité de l'établissement. Sa relocalisation récente sur le nouveau site de Takinogawa, menée grâce au soutien financier de l'AEFE, a été un véritable succès, promesse d'un nouveau départ. Nous nous en réjouissons.

Nous sommes cependant très inquiets devant les changements que nous observons depuis peu concernant l'effort financier demandé aux familles pour scolariser leurs enfants au LFIT. Remettant en cause son accessibilité financière, ils le rapprochent de plus en plus d'un établissement destiné non pas à tous les enfants de la République, mais seulement à ceux dont les parents peuvent payer une scolarité évaluée en CP à 976 000 yens et à 1 066 000 yens en Terminale soit, au taux actuel (1 euro vaut actuellement 132 yens), 7 400 et 8 000 euros environ.

La suppression brutale de la PEC pendant l'été 2012 a d'abord pris de court les familles ayant des enfants lycéens, et qui n'avaient pu anticiper cette mesure ni ses conséquences financières désastreuses sur leur budget. La rentrée fut très tendue.

C'est maintenant le budget alloué aux bourses qui étrangle les familles. Le budget de la PEC devait abonder celui des bourses. Il ne l'a fait qu'en partie. Alors que le nombre de dossiers déposés cette année est en augmentation (25 dossiers de plus par rapport à l'an dernier), le budget global attribué aux bourses est en diminution. Le résultat de la Commission nationale des bourses est prévisible : nous assisterons à une diminution générale des quotités dont bénéficient les familles.

Nombre de familles vivent ici avec des revenus bruts compris entre 2 000 000 et 4 000 000 yens, soit 15 000 et 30 000 euros par an. Toutes sont loin de bénéficier de

l'exonération totale des frais d'écolage. Il y a des mères élevant seules leurs enfants, des parents tous deux au chômage ou à temps très partiel, des personnes travaillant à leur compte et frappées par la crise.

Les familles à revenus intermédiaires sont par ailleurs particulièrement nombreuses, comparées à d'autres établissements scolaires de la zone Asie. Ce sont des enseignants, souvent à temps partiel, de petits entrepreneurs, des employés dans des entreprises locales. Cette population est en voie de paupérisation. Sans pouvoir prétendre aux bourses sur critères sociaux, elle s'en trouve désormais très proche et doit supporter la totalité des écolages, auxquels s'ajoutent les frais de transport et de cantine.

Rappelons que les frais de scolarité doivent s'envisager dans un contexte tout différent de celui de la métropole. Le coût de la vie, évalué par l'IPA (Indice de parité du Pouvoir d'achat) est 54% plus élevé qu'à Paris. Le coût des loyers et la très grande faiblesse du système de retraite local imposent aux familles de devenir dès que possible propriétaires et d'épargner pour préparer leur vieillesse. La constitution d'un patrimoine immobilier et mobilier n'est pas, comme elle peut l'être ailleurs, le signe d'une aisance supérieure à la moyenne. Elle est une nécessité absolue.

L'augmentation du budget nécessaire au maintien de la PEC mettrait en danger l'équilibre financier du système. Nous comprenons qu'une nouvelle formule doive être élaborée. Mais il est dramatique que les contraintes budgétaires, répétées avec force par les directives de l'AEFE, ignorent à ce point la réalité que vivent nombre de familles ici.

C'est le maintien même des enfants au LFIT qui est compromis. De nombreux parents dont les enfants sont scolarisés en maternelle, envisagent de les retirer à partir de l'école primaire pour les scolariser dans le système scolaire japonais public, gratuit. D'autres, au vu des frais de scolarité du LFIT, ont déjà opté pour le système local.

Disons-le tout net : c'est une sélection par l'argent qui se met en place. Seuls pourront étudier au LFIT les enfants dont les parents seront en mesure de payer 15 000 000 yens, soit environ 114 000 euros pour une scolarité complète (15 ans), sans compter les augmentations à venir déjà annoncées par l'AEFE. L'éducation en français à Tokyo est appelée à devenir un luxe, non un droit, et la continuité du service public d'éducation un privilège, bafouant ainsi un principe fondamental de la République.

C'est pourquoi nous appelons votre attention sur la nécessité de prendre en compte, dans l'évaluation par la nation, la situation spécifique du LFIT et notamment la situation des familles à revenus modestes et médians qui, souvent installées durablement, représentent son assise la plus solide et sont aussi un élément essentiel du rayonnement de la France au Japon.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération républicaine.

Pour l'AF-*fcpe*, M. Bruno Peyron, président
Pour l'APE-*Fapée*, Mme Christine Blin